



# REFONTE DE LA NM1



*Comité Directeur du 30 et 31 mars 2018*

# POINTS VALIDES

- Validation lors Comité Directeur du 1<sup>er</sup> et 2 décembre 2017 :
  - Le passage, dès la saison prochaine, à un championnat constitué de deux poules
  - La composition de 14 équipes par poule
  - L'attribution de deux wild-cards maximum
  - Le maintien des règlements en place, à savoir deux descentes obligatoires en fin de saison
- Validation lors du Bureau Fédéral du 02 février 2018 :
  - Cahier des charges des wild-cards

# MONTEES / DESCENTES

## FIN SAISON 2017-2018

Composition NM1 2018/19 (sous réserve de satisfaire aux conditions d'engagement dans ce championnat : Avis favorable CCG...) :

- 12 équipes sportivement maintenues en NM1 au terme de la saison 2017/2018 (dont CFBB)
- 2 équipes reléguées sportivement de PROB en NM1 au terme de la saison 2017/2018
- 4 équipes reléguées sportivement de NM1 en NM2 au terme de la saison 2017/2018
- 8 équipes de NM2 : Les équipes classées 1 et 2 de chaque poule de NM2 au terme de la phase 1 de la saison 2017/2018
- 2 wild-cards maximum

Les éventuelles places vacantes seront pourvues selon la règle du ranking fédéral jusqu'au 31 juillet 2018.

# MONTEES / DESCENTES

## FIN SAISON 2017-2018

### Composition NM2 2018/19 :

- 44 équipes sportivement maintenues en NM2 au terme de la saison 2017/2018
- 12 équipes de NM3 : Les équipes classées premières de chaque poule de NM3 au terme de la phase 1 de la saison 2017/2018

### Composition NM3 2018/19

- 4 équipes reléguées sportivement de NM2 en NM3 au terme de la saison 2017/2018 (les équipes classées 14<sup>ème</sup> de chaque poule NM2);
- 104 équipes sportivement maintenues en NM3 au terme de la saison 2017/2018 (équipes classées 2<sup>ème</sup> à 9<sup>ème</sup> de chaque poule + les 8 meilleures 10<sup>ème</sup> au ranking fédéral) ;
- 2 places réservées pour les équipes Espoirs de clubs évoluant en Jeep® ÉLITE et reléguées en PRO B à l'issue de la saison 2017-2018 (identique au terme de la saison 2016-2017) ;
- 2 places réservées (dite Wild-Card) pour des équipes de Pré-Nationale n'ayant pas pu obtenir la montée en Nationale 3 au terme de la saison 2017-2018 (identique au terme de la saison 2016-2017) ;
- 32 places réparties au quotient du nombre de licenciés Joueurs Compétitions Seniors pour chaque Ligue Régionale (identique au terme de la saison 2016-2017).

# PROPOSITION

## PHASE 1

A	B
1	1
2	2
3	3
4	4
5	5
6	6
7	7
8	8
9	9
10	10
11	11
12	12
13	13
14	14

## PHASE 2

Qualif. Équipes classées 1 à 5 vers une poule unique de 10

Qualif. Équipes classées 6 à 10 vers une poule unique de 10

Qualif. Équipes classées 11 à 14 vers une poule unique de 8

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Champion NM1 et Accession PROB

Playoffs pour les équipes classées de 2 à 10 et 11 à 17

Maintien en NM1 des équipes classées de 18 à 20 et 21 à 24

Descentes directes en NM2 des équipes classées de 25 à 28 (Hors CFBB)

## PHASE 3

1/8

2
17
9
10
5
14
6
13
3
16
8
11
4
15
7
12

1/4

R1
R2
R3
R4
R5
R6
R7
R8

Le vainqueur de la finale accède à la PRO B

1/2

R9
R10
R11
R12

Fin

R13
R14

Phase 1 :

2 Poules de 14, rencontres A/R

Phase 2 :

Les équipes qui se sont déjà affrontées lors de la phase 1 ne se rencontrent pas à nouveau

Conservation des résultats Phase 1  
Rencontres A/R

Phase 3 :

1/8 et 1/4 sur un plateau chez le mieux classé

1/2 sur 2 matchs gagnants (Aller, Retour et Belle éventuelle)

Finale sur 2 matchs gagnants (Aller, Retour et Belle éventuelle)

# PROPOSITION

## Phase 1 :

- 2 poules de 14 équipes avec des rencontres en aller-retour.

## Phase 2 avec 3 groupes d'équipes :

1. Les cinq premiers de chaque poule de la phase 1 seront regroupées en une poule unique. Les équipes qui se sont déjà affrontées lors de la phase 1 ne se rencontrent pas à nouveau mais conservent les résultats directs acquis lors de la phase 1. La phase 2 se dispute en rencontres aller et retour. Le premier de la seconde phase sera sacré champion de France NM1 et accèdera à la Pro B. Les neuf autres équipes iront en playoffs (phase 3).
2. Les équipes de chaque poule classées de la 6<sup>ème</sup> à la 10<sup>ème</sup> place lors de la phase 1 seront regroupées en une poule unique. Les équipes qui se sont déjà affrontées lors de la phase 1 ne se rencontrent pas à nouveau mais conservent les résultats directs acquis lors de la phase 1. La phase 2 se dispute en rencontres aller et retour. Les 7 premières équipes de ce second groupe seront qualifiées pour les playoffs (phase 3). Les 3 dernières finissent leur saison après 36 rencontres.
3. Les équipes de chaque poule classées de la 11<sup>ème</sup> à la 14<sup>ème</sup> place lors de la phase 1 seront regroupées en une poule unique. Les équipes qui se sont déjà affrontées lors de la phase 1 ne se rencontrent pas à nouveau mais conservent les résultats directs acquis lors de la phase 1. La phase 2 se dispute en rencontres aller et retour. Les 4 derniers descendent et les 3 premiers finissent leur saison après 34 matchs.

## Relégation en Nationale Masculine 2:

- Les 4 dernières équipes classées à l'issue de la phase 2 dans le 3<sup>ème</sup> groupe sont reléguées en NM2 pour la saison suivante.
- Si l'équipe du CFBB se trouve en situation de relégation en NM2 pour la saison suivante, l'équipe classée 4<sup>ème</sup> à l'issue de la phase 2 dans le 3<sup>ème</sup> groupe sera reléguée, en lieu et place de cette équipe, en NM2 pour la saison suivante.

# PROPOSITION

## Phase 3 :

- Les 16 équipes (9 du 1<sup>er</sup> groupe et 7 du 2<sup>ème</sup> groupe) se rencontrent par groupe de 4 équipes sous forme de plateaux et en match à élimination directe. Chaque plateau se déroulera chez le 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> du 1<sup>er</sup> groupe de la 2<sup>ème</sup> phase.
- Les ½ finales ainsi que la finale se disputent en 2 matchs gagnants (Aller, Retour et Belle éventuelle) selon l'ordre suivant :
  - Match Aller chez le moins bien classé de la phase 2
  - Match Retour chez le mieux classé de la phase 2
  - Belle éventuelle chez le mieux classé de la phase 2

## Accession Pro B

- L'équipe classée 1<sup>ère</sup> à l'issue de la phase 2 et le vainqueur de la phase 3 accéderont à la PRO B pour la saison suivante, sous réserve qu'elles satisfassent aux conditions de participation au championnat de cette division fixées à l'article 1<sup>er</sup> du règlement sportif particulier de Jeep® Élite/Pro B et à la condition que la Commission de Contrôle de Gestion FFBB et la LNB émettent un avis favorable au regard de leur situation financière.

# PROPOSITION

- Intérêt sportif préservé sur toute la saison.
- La NM1 est vraiment perçue comme une belle division qui s'est structurée et qui ne doit pas être dénaturée.
- Cette formule semble mieux répondre aux enjeux sportifs et économiques de la division.





**FFBB**

FÉDÉRATION  
FRANÇAISE DE  
BASKETBALL

117 RUE DU CHÂTEAU DES RENTIERS - 75013 PARIS  
T 01 53 94 25 00 - F 01 53 94 26 80